

# MESSAGER DE TAHITI.

Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mau 6 iuini 1872.

Mars 21, 1872.

## PAIX DE L'ADMINISTRATEUR (payable d'avance).

Chaque année...  
Trois mois...  
La somme de 10 francs.

## PAIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).

Chaque année...  
Trois mois...  
La somme de 10 francs.

## PAIX DE L'ABONNEMENT (au comptant).

Chaque année...  
Trois mois...  
La somme de 10 francs.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

## SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêté relatif aux dispositions de l'ordonnance applicable dans les Etablissements français de l'Océanie.  
— **Partie non officielle.** — La ligne française du Pacifique. — Bulletin géographique. — La science fait le plaisir. — Souscription nationale. — Etat civil. — Situation de la colonie pendant le 1<sup>er</sup> juillet 1872. — Mouvements des ports de Papeete et Papeari. — Annonces.

Il n'est rien changé au mode de distribution du journal, qui sera délivré à domicile comme par le passé.

## PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.  
Vu la dépêche ministérielle du 6 avril 1872, n° 37.  
Vu le décret en date du 3 mars 1872 du Président de la République française.

Nous avons arrêté et exécutons à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1867, dans les Etats du Protectorat, les dispositions de l'ordonnance du 22 novembre 1829 organisant le régime hypothécaire dans l'île de la Réunion, et celles du sénatus-consulte du 7 juillet 1856 sur la transcription en matière hypothécaire dans les colonies des Antilles et de la Réunion.  
Attendu que ces actes ont été rendus définitivement applicables et exécutés dans lesdits Etablissements par le décret précité;  
Vu l'article 65, § 1<sup>er</sup>, des instructions ministérielles applicables aux Etablissements français de l'Océanie par dépêche du 26 juin 1860.

Sur le rapport de l'Ordonnateur, Chef de Direction de l'Intérieur,

ARRÊTÉ ET ARRÊTÉS :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Est promulguée dans les Etablissements français de l'Océanie le décret de l'Ordonnateur de la République en date du 3 mars 1872 rendant applicables et exécutés dans lesdits Etablissements les dispositions de l'ordonnance du 22 novembre 1829 organisant le régime hypothécaire à l'île de la Réunion, et celles du sénatus-consulte du 7 juillet 1856 sur la transcription en matière hypothécaire dans les colonies des Antilles et de la Réunion.

**Art. 2.** L'Ordonnateur, Chef de Direction de l'Intérieur et le Chef du service judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger*, inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et communiqué par tout où besoin sera.

Papeete, le 30 juin 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Procureur de la République, L'Ordonnateur,  
Chef du service judiciaire, [Signature] Directeur de l'Intérieur,  
Houzer. L. Le GAY.

**DÉCRET DU 3 MARS 1872** rendant applicables et exécutés dans les Etablissements français de l'Océanie les dispositions de l'ordonnance du 22 novembre 1829 et du sénatus-consulte du 7 juillet 1856 relatives au régime hypothécaire.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Sur le rapport du Ministre de la marine et des colonies;  
Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 portant que les colonies autres que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion sont régies par décrets;

Vu le décret du 18 août 1868 portant organisation de l'administration de la justice dans les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat des îles de la Société;

Vu l'ordonnance du 22 novembre 1829 qui organise le régime hypothécaire à l'île de la Réunion;

Vu le sénatus-consulte du 7 juillet 1856 sur la transcription en matière hypothécaire dans les colonies des Antilles et de la Réunion, en matière hypothécaire dans les colonies des Antilles et de la Réunion, à exécuter en ce qui suit :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont applicables et exécutés dans les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat des îles de la Société les dispositions de l'ordonnance du 22 novembre 1829 et celles du sénatus-consulte du 7 juillet 1856 susvisées.

Les arrêtés locaux rendus antérieurement en matière hypothécaire sont et demeurent confirmés en tout ce qu'ils ne renferment pas de contraire au présent décret.

**Art. 2.** Un bureau de conservation est établi au siège de chaque tribunal de 1<sup>re</sup> instance.

**Art. 3.** Les tarifs des saisis des conservateurs fixés par le tableau annexé à l'ordonnance du 22 novembre 1829 susvisée pourront être ultérieurement modifiés dans la forme prescrite par le décret du 30 janvier 1867.

**Art. 4.** Le Ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et au *Bulletin officiel* de la Marine.

Fait à Versailles, le 5 mars 1872.

Signé : A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,  
Signé : POTHIER.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 28 juin dernier, le sergent d'infanterie de marine Geli (Jules-Jean-Baptiste) a été désigné pour remplir les fonctions de maître public près le tribunal de paix de Taravao, en remplacement du sergent Gouraud.

## ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

L'Administration a l'intention d'acquiescer pour les besoins de la Station locale une golette de 60 à 80 tonneaux, du marche rapide et bien conditionnée.

Les offres, mises sous pli cacheté portant indication sur la suscription de leur objet, seront adressées à l'Ordonnateur jusqu'au 31 du présent mois de juillet.

3-1

## Caisse agricole

Le secrétaire-trésorier invite toutes les personnes possédant des Bors de Caisse créés en 1871 à ne pas tarder d'en opérer l'échange conformément à l'arrêté du 28 avril dernier, et se pourvoir des incriminés d'un encombrement qui pourrait arriver si l'on attendait les derniers jours du délai fixé par cet arrêté.

The Secretary Treasurer requests all persons holding notes of the "caisses agricoles" issued in 1871, not to make any delay in having them exchanged, in accordance with the decree of the 28th of April last, and that for the purpose of preventing inconveniences which may arise from a late exchange if they wait until the last day fixed by the decree, viz.: the first of August next.

## Avts au public.

Toutes les demandes de secours autres que celles faites pour les services publics, devront être accompagnées désormais des certificats de tous les industriels patentés qui pourraient fournir l'objet de la cession. Ces certificats constateront, s'il s'agit de matières ou d'objets ouverts, que le commerce en est dépourvu, et s'il s'agit de travaux ou transports, que l'industrie privée ne peut les exécuter.

3-3

## PARTIE NON OFFICIELLE

### La ligne française du Pacifique.

On trouve dans les journaux de France l'avis suivant :

La Compagnie générale Transatlantique a l'honneur d'informer le public que devant ouvrir prochainement la ligne postale française entre Panama et Valparaiso, elle fera partir du France aux dates suivantes, les paquebots suivants :

Ville-de-Bordeaux (2,500 ton., 600 chevaux). — De Saint-Nazaire le 25 décembre, et de Bordeaux le 30 décembre 1871.

Ville-de-Brest (2,500 ton., 600 chevaux). — De Saint-Nazaire le 25 janvier, et de Bordeaux le 30 janvier 1872.

Les prix de passage et fret pour Valparaiso, Callao et ports intermédiaires suivants : Callao, Cobija, Iquique, Arica et Ilay, sont ainsi fixés pour ces départs :

Passagers de chambre (de Saint-Nazaire et de Bordeaux) :  
— Cabines extérieures..... 2,800 fr.  
— Cabines 1<sup>re</sup> catégorie..... 1,875  
— Cabines 2<sup>e</sup> catégorie..... 1,450  
Entrepôt..... 750

Fret de Saint-Nazaire et Bordeaux. — Marchandises fines, 150 francs et 10 pour 100 sur 50 pieds cubes ; ordinaires ou communes, 100 francs et 10 pour 100.

(Le prime sera réduit à 5 pour 100 si le fret est payé au départ).

Plus récemment, le *Courrier des Etats-Unis* a publié ce qui suit : La Compagnie Générale Transatlantique a définitivement établi son service entre Panama et Valparaiso, dans le Pacifique. L'inauguration du service a eu lieu par le steamer neuf de 600 chevaux Ville-de-Saint-Nazaire, capitaine Soubry, l'ancien et simple second du Lafayette.

Désormais, le 7 de chaque mois de Saint-Nazaire, et le 15 de chaque mois de Valparaiso, s'exécute un trajet maritime à grande vitesse, sous pavillon français, interrompu pendant vingt-quatre heures par le débarquement dans l'isthme de Panama, et le trajet en quatre heures en chemin de fer qui en est la suite, mais déguisé, cependant, pour les passagers, au moyen de dispositions spéciales relatives aux billets de place et aux bagages, des menus embarras que ce transbordement occasionnait naguère.

Nous ne pouvons que souhaiter bon succès à la nouvelle ligne. Elle se présente à tous égards, d'ailleurs, si nous nous en rapportons aux éloges que les passagers lui ont adressés.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans *La Estrella* de Panama : « Le 25 novembre, le paquebot *Ville-de-Bordeaux*, capitaine Sonner, arriva à la soirée du 30 mai, à cause d'une vive satisfaction dans cette ville, comme passager de la nouvelle ligne si longtemps désirée. Le magnifique paquebot a fait une très rapide traversée depuis le Callao, et est venu inaugurer la correspondance française avec le steamer de Saint-Nazaire à Colón, dont le départ a eu lieu pour la France le premier courant. »

« La nouvelle ligne, évidemment, a débuté sous de favorables auspices, et la déclaration des passagers de la *Ville-de-Bordeaux* montre que toute satisfaction leur a été donnée à bord, tant au point de vue du bon traitement reçu des officiers français que de la nourriture et du service. »

# BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Bépêches extraites du Courrier de San Francisco.)

## ANGLETERRE.

Londres, 22 avril. — Le *Times* de ce matin engage le parlement à voter la motion de lord Russell demandant à la Couronne la suppression de la procédure pendante devant la commission de Genève. Le *Daily News* regarde comme probable la dissolution du ministère Gladstone. A la Chambre des Communes M. Disraeli, et le duc de Richmond à la Chambre des Lords, ont donné avis de ne pas entendre interpellé le cabinet, pour en obtenir l'assurance que la procédure devant la commission de Genève resterait suspendue tant que les réclamations pour dommages-indirects n'auraient pas été retirées par les Etats-Unis.

Londres, 7 mai. — Le duc de Broglie a présenté ses lettres de rappel.

Londres, 10 mai. — Le *Globe* dit que dans les cercles bien informés il circule une rumeur disant que les négociations concernant les réclamations indirectes ont été brusquement interrompues.

Londres, 15 mai. La nouvelle que les négociations de Genève avaient été interrompues était prématurée. La grève des matelots de Southampton est considérée comme finie. La plus grande partie des grévistes se sont rendus à l'ouvrage.

Londres, 27 mai. — On a reçu hier des dépêches annonçant que l'article supplémentaire au traité de Washington a été adopté. Les valeurs américaines ont monté en conséquence. A la Chambre des Communes, M. Disraeli a interpellé le ministère pour savoir s'il était vrai que le Sénat américain avait adopté l'article supplémentaire du traité de Washington, et si l'article avait été modifié ou non.

Londres, 30 mai. — On a demandé au Sénat américain s'il avait accepté les termes assez vastes pour permettre aux commissaires anglais d'être présents à la prochaine session de la commission de Genève. M. Gladstone a répondu affirmativement aux deux premières questions, mais a refusé de répondre à la dernière.

Londres, 30 mai. — A un meeting de personnes influentes tenu hier soir à Mansion House, des résolutions ont été adoptées priant le gouvernement d'intervenir en faveur des juifs de Roumanie. Le gouvernement regarde les négociations avec les Etats-Unis, au sujet du traité de Washington, comme ayant échoué. Il doit informer le Parlement de son intention de déclarer la compétence de la commission de Genève.

## ITALIE.

Rome, 22 avril. — Hier le pape a donné audience à 2,000 citoyens romains. Sa Sainteté a remercié les visiteurs de leur dévotion au Saint-Siège ; en même temps, il a reproché à un gentleman italien et aux passagers d'avoir usurpé les droits de l'Eglise.

Rome, 16 mai. — Le gouvernement italien a envoyé au gouvernement du prince Charles une protestation contre les persécutions auxquelles les juifs sont en butte en Roumanie.

## ÉRUPTION DU VÉSUVÉ.

Naples, 25 avril. — L'éruption du Vésuve est dans sa plus grande intensité. De nouveaux cratères se sont formés, et des torrents de lave coulent de différents côtés de la montagne.

Rome, 26 avril. — Ce soir, à la Chambre des Députés, M. Lanza a lu une dépêche de Naples mentionnant les ravages causés par l'éruption du Vésuve. Plus de cent personnes ont été brûlées par la lave. Il est dit que des flammes de la terre, sous les pieds des habitants. La ville della Terra dei Greci, à la base sud-ouest du Vésuve, est menacée de destruction.

Naples, 26 avril. — Un nouveau cratère s'est ouvert aujourd'hui sur le Vésuve. Les cendres et la lave menacent les villages qui s'élèvent sur les versants de la montagne et les habitants émigrent en masse. Il y en a des milliers campés dans les champs. La base est couverte d'embarcations remplies de spectateurs. La scène est d'une grandiose terrible qui défie toute description ; les flammes s'élèvent en colonnes à de grandes hauteurs, et des masses de pierres tombent du cratère. Chaque éruption est accompagnée de secousses de tremblement de terre qu'on ressent distinctement ici.

Londres, 27 avril. — Un correspondant télégraphique de Naples qu'il a visité les débris de la ville pour savoir si leurs hôtes avaient été blessés par l'éruption du volcan. Personne ni blessée. Les uns et les blessés sont continuellement des habitants des villages situés au bas de la montagne. L'éruption continue avec une violence extrême. Le flou de lave a déjà atteint Sébastien et menace d'autres villages. A Naples, on entend continuellement des explosions. La consternation augmente parmi les habitants des villages et des villes. On affirme de nouveau que plusieurs touristes ont été surpris par la lave et ont péri. Le roi Victor-Emmanuel a envoyé des secours aux malheureux qui ont été obligés de quitter leurs maisons et qui sont campés dans les champs.

Rome, 27 avril. — Aujourd'hui, à la Chambre, on a lu une dépêche de Naples envoyée par M. Lanza, il dit que seulement une dizaine de personnes ont été tuées par la lave et vingt blessés. Trois villages sont entièrement détruits ; les habitants se sont échappés. La lave descend dans la direction des villages de Pizzicotti, Carcolin, Saint-George, Pontre, Torre dei Greci et Resina. Les habitants ont pris la fuite et ont été pourvus d'abris momentanés. La lave descend plus lentement. Les explosions dans l'intérieur du volcan continuent, mais les tremblements de terre ont cessé.

Naples, 28 avril. — L'éruption du Vésuve se ralentit. Un nouveau

cratère s'est ouvert près de Tergisus aujourd'hui, mais chaque nouveau cratère qui se forme diminue la violence du cratère principal. Le ciel ce matin est couvert de des nuages de cendres et d'éclairs qui le vent transportent jusqu'à Sicile et à Palerme. Le vent fait de la lave près de San Sebastiano a maintenant seize pieds de profondeur, et les villages avoisinant sont toujours en danger. Le roi est parti pour la scène de destruction afin de diriger les mesures prises pour porter des secours aux victimes. La dévastation a été terrible. Des milliers d'arbres de terres arabes et de vignes ont été couverts de cendres et de lave. Le nombre des morts doit être grand, mais il est difficile de le déterminer avec précision. La scène que présente le Vésuve est la plus grandiose qui se soit produite depuis 1831. La Bourne est fermée et les affaires sont généralement suspendues. La pluie de cendres désole l'entour des parades. On croit que le plus fort de l'éruption est passé et l'inquiétude diminue. Les troupes ont été envoyées dans les villages dévastés pour prévenir le pillage. Les moissons ont besoin de pluie.

Naples, 29 avril au soir. — Des éruptions du sable ont succédé à la pluie de cendres de ce matin. Elles sont accompagnées d'étranges phénomènes électriques. Des éclairs sillonnent incessamment le sommet du volcan ; les tremblements de la montagne sont plus violents et plus fréquents, et le tonnerre gronde sans interruption. Des cendres brûlantes, des pierres et des scories pleuvent en abondance sur le village de Maso de Sommo, qui est entièrement abandonné.

Naples, 3 mai. — L'éruption du Vésuve a cessé, et les habitants des villages sont retournés chez eux. Un ouragan terrible a passé sur le pays et a grandement endommagé les habitations et les moissons.

## NOUVELLES DIVERSES.

Vienne, 23 avril. — Le ministre américain Jay et le comte Andrássy ont échangé les ratifications de la convention sur les marques de fabrique, négociée récemment entre les Etats-Unis et l'Autriche.

Londres, 7 mai. — On annonce que plusieurs petites flottes formaient le groupe appelé Kurile et s'étendant du Kamchatka au Japon vont être cédées aux Etats-Unis. Ces îles sont des divers corps d'Etat à prendre part à la grève générale qui s'étend de plus en plus.

Berlin, 29 avril. — Les grèves ouvrières continuent. Les constructeurs et les maçons se sont joints aux charpentiers. Des milliers d'ouvriers sont sans emploi et ont fait faillir au public pour se soutenir. Ils répudient tout acte de violence.

New York, 27 mai. — La Ligue des Huit heures de travail a envoyé des emissaires à Boston, Philadelphie, Chicago et dans beaucoup d'autres villes, pour porter les votes des divers corps d'Etat à prendre part à la grève générale qui s'étend de plus en plus.

Copenhague, 7 mai. — Il règne une grande émotion parmi les membres de l'Internationale. La police a interdit les meetings de l'association et a arrêté les chefs du parti de Copenhague, qui seront poursuivis pour crime de lèse-majesté.

New-York, 30 mai. — La session qui menait des progrès dans l'Internationale a eu lieu hier. Le Conseil fédéral s'est réuni le matin et à une séance très orageuse. Les sections françaises, deux et dix, les plus anciennes en Amérique, ont présenté leur démission. Des réclamationnaires mutuels et des discours violents ont ensuite été échangés, et on n'est qu'avec peine qu'on a prévenu les membres d'en venir aux mains.

Constantinople, 23 avril. — Le général Sherman et le fils du président Grant sont arrivés à Sébastopol.

Berlin, 23 avril. — L'impératrice partira lundi pour l'Angleterre et rendra sa visite à la reine Victoria.

Vienne, 30 avril. — L'empereur a nommé le baron Kubecek ambassadeur d'Autriche au Vatican.

Ginebra, 3 mai. — Horace Greeley, le célèbre publiciste américain, a été nommé candidat à la présidence des Etats-Unis par les délégués à la Convention des Républicains Libéraux opposés à la renomination de Grant.

Londres, 3 mai. — Le *Mémorial Diplomatique* dit que le czar a accepté la résignation du ministre Gortschakoff, et qu'il Valmifil lui succède comme ministre des affaires étrangères et chancelier de l'empire.

New York, 24 mai. — Une lettre datée de Kaartoon (Abyssinie) dit que Samuel Baker, pendant sa route de cet endroit à Gondar, a perdu la moitié des hommes sous son commandement—800 ; il s'est battu pendant cinq jours avec les Baros qui l'avaient traîné.

Vienne, 28 mai. — L'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur François-Joseph, est morte ce matin de la fièvre typhoïde.

Londres, 25 avril. — Un ourag accompagné de tonnerre d'une grande violence a éclaté ce matin dans l'intérieur, causant de grands dommages. Des toits ont été enlevés, des églises abîmées ; plusieurs personnes ont perdu la vie.

Marseille, 26 avril. — Un navire chargé de pétrole a pris feu dans le port hier au milieu d'une grande quantité d'autres navires. Grâce à l'aide des matelots de l'esclandre autrichienne, on a réussi à circonscire l'incendie qui aurait pu causer des dommages immenses.

Londres, 2 mai. — Une expédition au pôle nord est organisée sous les auspices de la Société de géographie. Une dépêche de Zanabhar dit que l'expédition est composée d'un terrible ouragan. Cent cinquante navires de tout tonnage ont été perdus ou fortement endommagés. Les pertes sont évaluées à 10 millions de dollars. Une dépêche de Bombay annonce que le Dr. Livingstone est sain et sauf à Zanabhar.

Bombay, 2 mai. — Un cyclone d'une grande violence a saisi à Madras et a causé un grand nombre de morts. Plusieurs navires se sont perdus sur les rochers et les équipages ont péri.

Bombay 7 mai. — Un signal de inondations dans la partie sud de l'Inde aggrave. La ville de Tilaré a énormément souffert. Beaucoup d'habitants se sont noyés ; on en estime le nombre à 1,000.

New-York, 23 mai. — Les lettres d'Alep font un triste tableau de la situation d'Antioche. La ville n'est plus qu'un monceau de ruines, et comme les tremblements de terre continuent, ceux des habitants qui ont survécu au désastre n'ont cessé d'approcher de la ville pour doter la sépulture aux morts nombreux qu'on n'a pas eu le temps d'enterrer.

La Havane, 30 mai. — La sécheresse a augmenté la valeur de la récolte de la canne à sucre de 8 pour cent.



MOUVEMENTS survenus dans l'état civil de la population indigène de Tahiti et Moorea pendant le 2<sup>e</sup> trimestre de l'année 1872.

### BÂTIMENTS SUR RADE

### BÂTIMENTS SUR RADE

29 juin. Transport français à l'élise Jura, commandé par M. Touboulis, cap. de frégate.

30 juillet. Trois mâts-goéls anglais *Muravez*, de 240 ton., cap. Nissen.

26 juin. Trois-mâts-banque allemand *Sophie*, de 323 ton., cap. Petersen.

30 juin. Goé. du Protect. *Henriette*, de 37 ton., cap. Sankard.

1 juillet. Goé. du Protect. *Hornet*, de 28 ton., pal. Niakro.

*Du 28 juin au 3 juillet 1872.*

29 juin. Goët. française Margaret, de 21 tons., pat. Tamatavari, ven. de Papéete.  
1<sup>er</sup> juillet. Goët. américaine Missyge Johnston, de 133 tons., cap. Morison, ven. de Papéete.  
2 juillet. Côte de Protect. Frowder, de 42 tons., cap. Delfraize, ven. d'Amoo.

NATHES ARRIVÉS.

1<sup>er</sup> juillet. Goët. française Margaret, de 21 tons., pat. Tamatavari, all. à Papéete.  
2 juillet. Côte de Protect. Frowder, de 42 tons., cap. Delfraize, all. à Papéete.

EN PARTI.

1<sup>er</sup> juillet. Goët. américaine Missyge Johnston, de 133 tons., cap. Morison.

## ANNONCES

**Avis.** — **M. JÉRUSALEM, trésorier-payeur des Établisse-**  
ments français de l'Océanie, a, par acte passé devant M. Van der Veur,  
greffier-notaire à Papeete, et avec l'agrément de M. l'Ordonnateur, donné pou-  
voir à M. Foucau (François-Félix), de signer, conjointement avec lui, tous les  
actes relatifs à ses fonctions et à ses attributions.

L'Officier de l'état civil de la commune de Fapreix,  
responsable des services pour les Etats du Protectorat,  
**M. BONNET.**

situation de la Caisse agricole au 1<sup>er</sup> juillet 1872.

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**L**undi 8 Juillet, à midi, rue de la Cathédrale, près de la Mission catholique, il sera procédé à la vente du mobilier de M. Lévié, partant pour France.

Le Commissaire-priseur,  
YVES VIGOR.

**Table 1**

**W. H. Oliver** ayant l'intention de quitter la colonie, a l'honneur de prier ses créanciers de présenter leurs comptes pour paiement le plus tôt possible, et invite aussi ses débiteurs à acquiescer sans délai le montant de leurs dettes.

Papeete, le 3 juillet 1872.  
**W. H. Oliver.**

A LOUER POUR QUATRE ANS

**L**a propriété Codoustens, avec le débit tel qu'il est dans le moment; les animaux, meubles, ustensiles de cuisine, etc., et une part de l'immeuble est à vendre. Le tout à de bonnes conditions. S'adresser Marcollis. 129

## A VENDRE

**U**ne maison toute neuve, située à l'encoignure de la rue de Vénus et celle de Nivoli; le terrain est en toute propriété. S'adresser: Marcillac.

**DISCUSSION**

**T**raites à vendre sur San Francisco, payables en or américain, à 10 jours de vue, et sur Londres à 60 jours de vue.  
MEXEL, SMITH ET C<sup>ie</sup>.

**E**xchange for sale on San Francisco, payable in United States gold coin, at 10 days sight, and on London at 60 days sight.  
MEXEL, SMITH AND CO.

[illegible]

Le Secrétaire-trésorier, ADAM BULCKENS.

Certifié conforme aux écritures ;  
Le Secrétaire-trésorier, ADAM EULCHYCH.

**MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE**  
*vendredi 28 juin au jeudi 4 juillet 1872 inclus.*

NAVIRE DE COMMERCE ÉTRANGER.  
 ext. *Hornet*, de 28 ton., pat. Naloro, ven. d'Atig'm.  
 Goliz, américain.

**L'**indienne Matsima a Teribauva, demeurant à Punaauia, est dans l'intention de louer à M. Salvan la terre Tabuaro, sise dans le sud-est du district, et enregistrée en son nom.

**L'**indigène Tanieta a Tavabia, demeurant à Pomausa, est dans l'intention de vendre à Aiaï à Faremaire une partie de la terre Vaikia, située dans le district de Pagara et inscrite en son nom. 427